

A QUI PUIS-JE M'ADRESSER SI J'AI UN DOUTE OU UN PROBLEME ?

AU SYDEVOM, A VOTRE MAIRIE OU A LA COLLECTIVITE EN CHARGE DES DECHETS DE VOTRE COMMUNE.

Vous pouvez joindre le SYDEVOM, grâce à la rubrique : « Contactez-nous » du site Internet. En ce qui concerne votre mairie ou votre collectivité, vous trouverez, normalement, leur numéro de téléphone au dos des bulletins municipaux.